



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS

A Paris, le 8 Octobre 2022,

La phase de consolidation, 4^e année du Diplôme de Médecine générale

La réforme du 3^e cycle des études médicales de 2017 organise les DES en trois phases.

Lors de sa mise en place, la médecine générale a été la seule spécialité à ne bénéficier que de deux phases de formation, sans phase de consolidation, ni d'accès au statut de docteur junior. Cette dernière phase doit favoriser la professionnalisation et l'installation des jeunes médecins.

Le Comité de suivi de cette réforme travaille depuis plusieurs années avec les étudiants, les enseignants et tous les acteurs concernés pour corriger cette carence. Deux principes forts ont été actés :

- ✓ La phase de consolidation doit être une année professionnalisante avec une construction de compétences, un suivi et une évaluation pédagogique. Pour cela, elle doit s'effectuer auprès de médecins généralistes maîtres de stage des Universités formés et agréés ;
- ✓ Les lieux de stages doivent être élaborés en fonction de leur excellence pédagogique et du projet professionnel des étudiants.

Le CNGE participera activement à la concertation en cours et fera preuve de vigilance concernant les conditions de mise en place de cette phase de consolidation pour qu'elle réponde à des impératifs de qualité.

Les mesures coercitives n'ont jamais fait la preuve, dans les systèmes de santé qui y ont recours, d'une quelconque efficacité sur l'accès aux soins.